

## CHARTRE DE DEMARCHE VOLONTAIRE DE PROGRES D'APPROVISIONNEMENT BIO LOCAL POUR LES OPERATEURS ENGAGES SUR BONPLANBIO

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_,

responsable de la société \_\_\_\_\_,

domiciliée au \_\_\_\_\_,

signataire de la présente charte, m'engage à :

- M'approvisionner prioritairement en matières premières biologiques produites localement\*.
- Signaler au gestionnaire local de bonplanbio les matières premières biologiques dont je ne m'approvisionne pas localement\* et m'inscrire dans un projet de structuration de filière dès lors qu'il en existe un en lien avec les groupements de développement de la bio.

*\*matières premières biologiques produites localement : denrées produites dans la région d'implantation ou les départements limitrophes de la société. Ne sont pas incluses les denrées biologiques non produites dans ce périmètre pour des raisons pédoclimatiques (ex : produits exotiques) ou non disponibles, cette qualification se fera en lien avec le gestionnaire local.*

Approvisionnement biologique local à la signature de la charte : \_\_\_\_\_ % (chiffre d'affaire) ou \_\_\_\_\_ % (fournisseurs)

Approvisionnement biologique local envisagé 1 an après la signature de la Charte : \_\_\_\_\_ % (chiffre d'affaire) ou \_\_\_\_\_ % (fournisseurs)

Date

Signature

Mis en forme : Police :Non Italique